

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/04/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mards-de-Blacarville, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SWERTVAEGER, Maire.

Présents : Laurent LEBÉ, Jean-Pierre PROUIN, Brigitte MAILLARD, Sophie JUIN, Alain VAN EECKE, Blandine GUERLET, Vanessa ROUSSEL, François-Xavier CALLEWAERT, Marie-Claire SAILLARD, Sylvie RIQUIER, Philippe BARILLÉ.

Représentés : Amélie JEAMMET (pouvoir Brigitte MAILLARD), Joël SAMSON (pouvoir Laurent LEBÉ)

Secrétaire de séance : Philippe BARILLÉ

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.
Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (CFU)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;
Vu le Compte Financier Unique 2024 ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Investissement

Dépenses	Prévues :	661 783,21
	Réalisées :	387 170,11
	Restes à réaliser :	1 500,00

Recettes	Prévues :	661 783,21
	Réalisées :	282 162,44
	Restes à réaliser :	45 104,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévues :	765 220,42
	Réalisées :	537 648,31
	Restes à réaliser :	0,00

Recettes	Prévues :	765 220,42
	Réalisées :	833 708,68
	Restes à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 105 007,67
Fonctionnement	296 060,37
Résultat global	191 052,70

Considérant les éléments susvisés ;

Le Maire s'étant retiré lors du vote ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Compte Financier Unique 2024.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Après avoir approuvé le compte financier unique 2024,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

SECTION FONCTIONNEMENT	
un excédent de fonctionnement de :	36 273,95
un excédent reporté de :	259 786,42
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	296 060,37
SECTION INVESTISSEMENT	
un déficit d'investissement de :	105 007,67
un excédent des restes à réaliser de : <i>Les restes à réaliser (RAR) correspondent aux dépenses et recettes d'investissement engagées sur l'année précédente mais qui seront payées sur l'année en cours.</i>	43 604,00
soit un besoin de financement de :	61 403,67

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	296 060,37
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	61 403,67
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	234 656,70

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	105 007,67

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2331-3,

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1639A et 1636 B *series*,

Vu le Budget Primitif 2025 soumis au vote de l'assemblée délibérante au cours de la présente séance,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 09 avril 2024, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31.15%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 21.54%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 13.56%

Il précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- Décide de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025 (Contre : M. Swertvaeger, Mme Saillard ; Abstention : M. Prouin) et d'appliquer les taux suivants aux impôts directs locaux des contributions :

Taxes	Taux 2024	Taux 2025
TFPB	31.15%	31.15%
TBPNB	21.54%	21.54%
THRS	13.56%	13.56%

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

Investissement

Dépenses : 489 957,67

Recettes : 489 957,67

Fonctionnement

Dépenses : 819 446,70

Recettes : 819 446,70

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Barillé demande si des investissements sur l'année 2025 sont prévus pour les jeunes afin qu'ils se retrouvent en toute sécurité (city-stade, lieu de rencontre...).

Il est difficile de trouver un terrain dans la commune.

Mme Guerlet ajoute qu'il manque des endroits conviviaux pour se rassembler (terrain de boules).

Mme Guerlet soulève le problème de la dangerosité pour les piétons rue de la Bréhallerie.

L'étude d'un marquage au sol ou d'un délimitation d'accotements va être faite.

M. Swertvaeger informe qu'il est prévu d'aménager des refuges d'arrêt pour faciliter le croisement de véhicules sur certains secteurs de la commune.

M. Barillé demande si la collectivité rencontre des soucis pour obtenir une assurance communale.

M. Swertvaeger confirme que la commune n'est pas concernée par la crise de l'assurance des collectivités locales.

Fin de séance 19h45

Le Président



Didier SWERTVAEGER

Le secrétaire de séance



Philippe BARILLÉ